

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

RESTRICTION DE CIRCULATION

Le Maire de LUMBRES,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux de pose d'enrobés par l'entreprise COLAS pour le compte du Département et l'entreprise LHOTELLIER pour le compte de la Mairie de Lumbres du **Lundi 12 Mai 2025 au Vendredi 16 Mai 2025**.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement et la circulation seront interdits rue Victor Hugo du carrefour de la rue Broncquart jusqu'au croisement avec la RD 225 du **Lundi 12 Mai 2025 à 08h00 au Vendredi 16 Mai 2025 à 20h00**.

Article 2 : Le sens de circulation de la rue Broncquart sera inversé.

Article 3 : Une déviation sera mise en place par les rues Broncquart, Anatole France, Candide Couzin, la RD 225 et l'Avenue Bernard Chochoy.

Article 4 :
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Messieurs les Directeurs des entreprises COLAS et LHOTELLIER,
- Monsieur le Président du Département du Pas-de-Calais,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 05 Mai 2025.

Joëlle DELRUE
Le Maire.



Acte rendu exécutoire
le **5 MAI 2025**